

ARRÊTÉ MUNICIPAL

N° ARR-24-090 : Règlementation du stationnement des véhicules taxi sur la commune.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L. 2213-1 et L. 2213-6,

Vu le Code de la Route, notamment les articles R. 110-1, R. 110-2, R. 411-4 et R. 412-35,

Vu l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967 modifié, relatif à la signalisation des routes et autoroutes,

Vu l'instruction interministérielle sur la signalisation routière, Livre I, 4ème partie, relative à la signalisation de prescription,

Vu le code des transports, notamment l'article R.3121-5 fixant par arrêté le nombre de taxis admis à exercer sur le territoire de la commune,

Vu la demande de Mme France BRETONNIER sollicitant la réservation d'une aire de stationnement réservée aux véhicules de type taxi,

Considérant :

- la nécessité d'améliorer les services de mobilité au sein de la commune,
- la disponibilité d'un espace adapté rue de la Gare permettant l'aménagement d'un nouvel emplacement,
- l'intérêt général de répondre aux besoins croissants des usagers,

ARRÊTE :

Article 1 : Un troisième emplacement réservé aux véhicules de taxi est créé rue de la Gare, sur la commune d'Erbray, à proximité des emplacements existants.

Article 2 : La signalisation réglementaire matérialisant l'emplacement réservé sera installée par les services techniques de la commune d'Erbray. Cet emplacement sera matérialisé par un marquage au sol et par l'installation d'un panneau de stationnement interdit avec enlèvement demandé.

Article 3 : Le présent arrêté annule et remplace l'arrêté en date du 20 juin 2019 relatif au stationnement des véhicules taxi sur la commune.

Article 4 : Toute infraction au présent arrêté sera constatée et poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur.

Article 5 : La Directrice Générale des Services de la commune d'Erbray et le Commandant de la communauté de brigades de Châteaubriant sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Le 20 novembre 2024
Mme le Maire,
Isabelle DUFOURD-BOUCHET,

Publié et rendu exécutoire
Le 20 novembre 2024
Mme le Maire,
Isabelle DUFOURD-BOUCHET,

